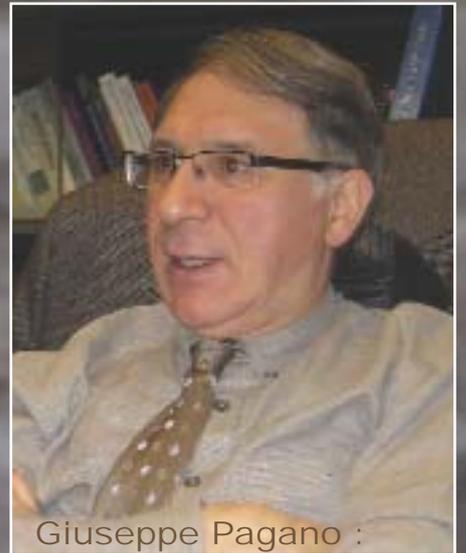


Contrastes



Pensions :
Travailler
plus
longtemps ?



Giuseppe Pagano :
Une question sérieuse
mais pas alarmante

Aux grands maux les grands remèdes...

Le financement des pensions est une question lancinante. Depuis plus de dix ans, l'Europe a fait de cette question une priorité, encourageant les pays à augmenter leur taux d'emploi. La Belgique est dans le collimateur à cause de son taux particulièrement faible pour les 55-64 ans. Abandonner le système des prépensions, reculer l'âge de la retraite sont des pistes évoquées, mais elles ne sont pas dénuées de simplismes et d'effets pervers (notamment pour le chômage des jeunes).

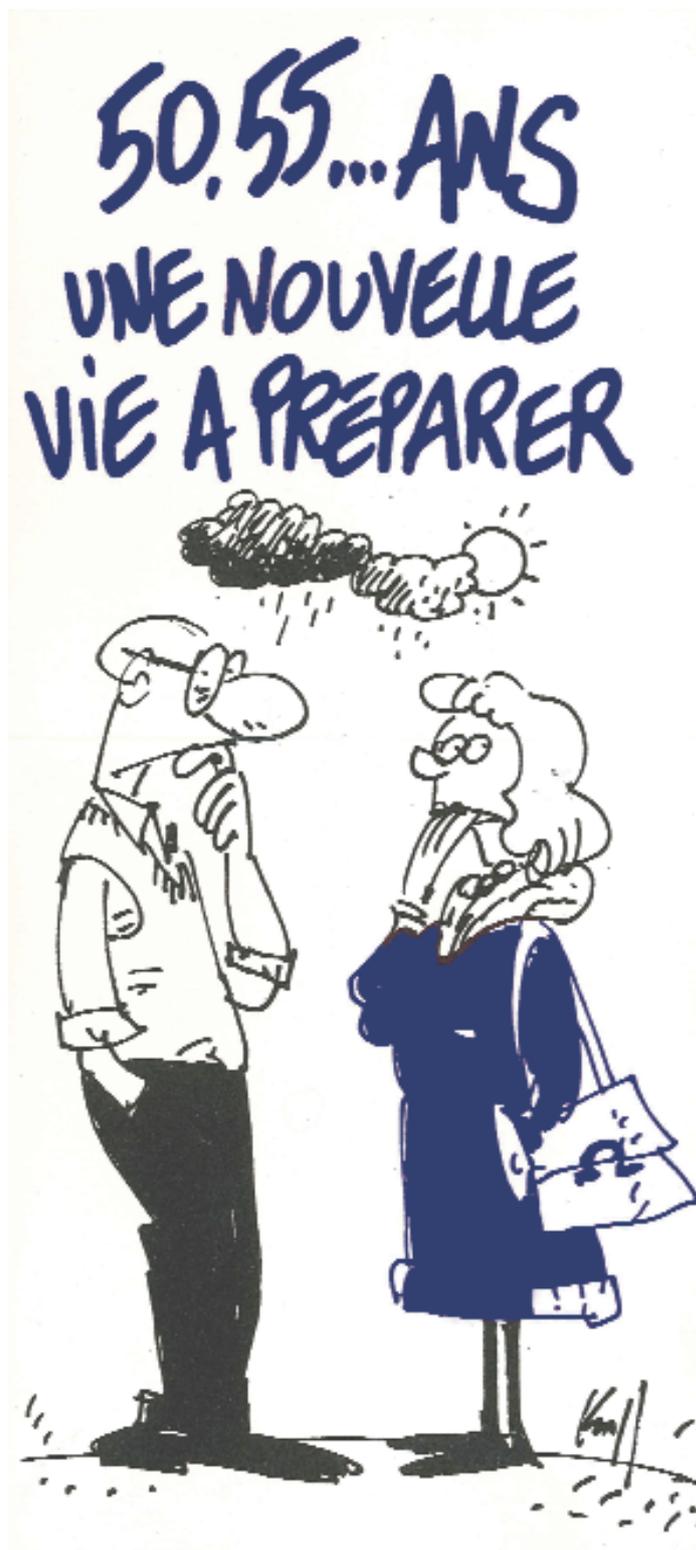
La question du mode de financement des pensions est également en débat. La tentation est grande pour les Etats (et pour les banques !) d'encourager les travailleurs à souscrire des assurances privées pour pouvoir alléger le coût du premier pilier de pensions (la pension légale). Mais cela pose évidemment la question de l'égalité devant l'accès à une pension décente.

Dans son article, Patrick Feltesse (chercheur au MOC-FTU et spécialiste des pensions), présente les pistes qui sont sur la table, en mettant en évidence le risque d'aborder cette question par le petit bout de la lorgnette.

"Tant de fois, ce genre de phrase est entendue et répétée : *"Il est normal de travailler plus longtemps puisqu'on vit de plus en plus vieux !"*. L'argument est logique et dès lors propice à convaincre. Mais il est particulièrement réducteur à la fois des causes du vieillissement, et des solutions possibles et souhaitables. Car l'allongement des carrières ne saurait être l'unique remède. Un tel argument peut anesthésier notre vigilance citoyenne face à ceux qui tireraient avantage des solutions qu'ils préconisent. Il peut aussi piéger notre inventivité collective, alors que ce défi demande de nous mobiliser pour la solidarité et pour de nouveaux progrès sociaux à négocier, comme des aménagements et réductions du temps de travail durant la carrière pour vivre mieux et réduire le sous-emploi. Ce n'est pas d'abord un mur de contraintes qui se dresse devant nous, mais un ensemble de nouveaux chemins qui s'ouvrent en termes de niveau et de qualité de vie pour les retraités, de liens entre les générations, et d'aménagements du temps de travail durant la carrière de façon à obtenir plus de liberté et de qualité de vie également pour les actifs.

Le débat sur les retraites mérite aussi d'être élargi en le portant, au-delà de la question de l'emploi, sur le niveau décent d'une pension, mais aussi au sujet du niveau de solidarité, de la justice contributive et du type de développement économique souhaitables, pouvant nous permettre d'assumer le financement futur des pensions."

Gageons que le prochain gouvernement, qui devra prendre le problème du Fonds de vieillissement à bras le corps, entendra ce message...



Les enjeux du vieillissement

Assurer une pension suffisante pour vivre décemment est un défi pour les générations futures de notre Europe vieillissante. C'est dans ce contexte que prend place la réflexion autour de l'allongement des carrières et du financement des retraites. Mais les pistes suivies par l'Union européenne et par la Belgique soulèvent des questions.

C'est un fait, l'Europe vieillit. Les populations des pays membres ont moins d'enfants et vivent plus longtemps. Signe des temps : pour la première fois en 2010, l'Union européenne a enregistré plus de décès que de naissances. Taux de fécondité et espérance de vie sont deux facteurs déterminants en matière de démographie. Pour stabiliser une population, on estime qu'il faut que chaque femme mette en moyenne 2,1 enfants au monde. Au sein de l'UE, ce taux est inférieur : 1,9 en 2009 ; 1,7 en 2010⁽¹⁾. En revanche, l'espérance de vie progresse. Dans l'Europe des 15, elle s'élève à 82,5 ans pour les femmes et 76,7 pour les hommes. Dans les nouveaux Etats membres, elle est respectivement de 78,7 et 70,5 ans. Globalement, d'après les prévisions d'Eurostat, elle devrait encore augmenter de 5 années d'ici à 2050.

Un problème européen

Si l'existence est plus longue, nous le devons d'abord à la baisse du taux de mortalité à la naissance et dans la petite enfance, et, depuis quelques décennies, à une meilleure qualité de vie. On peut donc s'en réjouir à condition de relever les défis qu'implique cette évolution. Le premier est certainement de pouvoir assurer aux personnes âgées (que nous serons tous un jour) une qualité de vie réelle sur tous les plans. Et notamment, au moment de la retraite, une pension suffisante.

Le financement des pensions dans les années à venir est un problème qui traverse tous les pays européens. En effet, qui dit population vieillissante dit aussi moins de travailleurs pour contribuer à produire la richesse et donc moins de moyens pour les dépenses publiques. Toutes choses restant égales, d'ici 2050, la population en âge de travailler devrait diminuer de 27% (soit - 93 millions d'unités)⁽²⁾, tandis que le nombre de personnes âgées de plus de 65 ans augmenterait de 70 % et celui des plus de 80 ans de 170 %. On passerait ainsi de 4 actifs à seulement 2 actifs pour un pensionné.

Augmenter le taux d'activité

C'est peu dire que le renforcement du taux d'activité constitue une priorité pour l'Union européenne, qui envisage trois issues au problème. La première est d'inciter les femmes à participer davantage au marché du travail. La deuxième est l'immigration "choisie" (en fonction des besoins des secteurs d'activités). La troisième piste consiste à allonger les carrières, en particulier pour la tranche d'âge des 55-65 ans.

En mars 2000, le sommet de Lisbonne fixait comme objectif d'atteindre un taux d'emploi global de 70% et de 60% pour les femmes. En mars 2001, le Sommet de Stockholm ajoutait l'objectif d'un taux d'emploi de 50% pour les 55-64 ans. Un an plus tard encore, le sommet de Barcelone prévoyait de reculer de cinq ans l'âge moyen des départs à la retraite.

Pour parvenir à de tels objectifs, l'Union européenne table - ou plutôt tablait - sur une croissance économique autour de 3%, supposée favoriser la création d'emplois. C'était avant 2008 et la crise. Aujourd'hui, la croissance apparaît chose fragile et la crise financière, économique et sociale vient aggraver le défi du vieillissement. Il faut désormais réfléchir à l'avenir des pensions dans une logique d'assainissement budgétaire et d'austérité.

La Belgique décourage les prépensions

La Belgique se trouve confrontée aux mêmes défis que l'ensemble de l'Union européenne. Et comme les autres, elle envisage le prolongement de la durée de travail et questionne son système de financement des pensions. En ce qui concerne l'allongement de la carrière, il n'y a pas de volonté politique large pour dépasser le seuil des 65 ans. L'attention se focalise plutôt sur la tranche d'âge des 55-64 ans, dans la foulée de l'objectif de Stockholm : "Un de nos grands combats doit être d'essayer de gagner trois ans dans le maintien →



Les 3 piliers de pension

Les cotisations sociales prélevées sur le travail contribuent au paiement des pensions. Les travailleurs d'aujourd'hui paient les pensions d'aujourd'hui. C'est le système dit de répartition. Il assure le premier pilier de pensions (ou pension légale). A côté, deux autres systèmes ou piliers sont financés par capitalisation, c'est-à-dire en épargnant des sommes pour s'assurer un complément de pension le jour venu. Le 2^e pilier est l'assurance-groupe ou pension complémentaire, dont peut bénéficier un travailleur, si son entreprise cotise pour lui. Dans ce cas, on prélève un pourcentage de la rémunération brute pour la mettre en épargne. Le 3^e pilier est celui de la pension extralégale, que chacun peut se constituer à titre personnel auprès d'une banque ou une compagnie d'assurances, à condition d'en avoir les moyens.

au travail des 55 ans et plus. Tout ce que nous avons discuté tourne finalement autour de cela". Ainsi s'exprimait Michel Daerden, ministre des pensions, lors de la sortie de son Livre vert au printemps 2010.

Le Pacte des générations de 2005 avait déjà concrétisé cette volonté en portant un coup sévère aux possibilités d'accès à la prépension et en encourageant la poursuite de la carrière après 60 ans. Dans le même temps, il limite davantage le travail autorisé pour les plus de 65 ans. La Belgique est d'autant plus incitée à prendre des mesures vis-à-vis des 55-64 ans, qu'elle est montrée du doigt parce que, pour cette tranche d'âge, le taux d'occupation s'avérait faible par rapport à la moyenne européenne. En 2007, le taux d'emploi pour les 55-64 ans était de 34,4% en Belgique, alors que la moyenne était de 44,7% pour l'Europe des 27.

Augmenter le taux d'activité et retarder le départ à la retraite doit permettre de maintenir un équilibre entre les actifs et non actifs. Donc entre ceux qui contribuent à la Sécu et ceux qui en bénéficient. Mais cela ne suffira pas. Du fait du vieillissement, le coût des retraites passerait de 35 à 45 milliards € par an en deux

décennies⁽³⁾. Comment va-t-on payer les pensions de demain ? Cette question taraude les esprits depuis quelques décennies, et pas seulement en Belgique. L'Union européenne encourage les Etats membres à favoriser les systèmes de pension par capitalisation (2^e et 3^e piliers – voir encadré), en offrant des avantages fiscaux. Notre pays s'est engagé dans cette voie.

Une Conférence nationale des pensions a été instaurée fin 2008 et a travaillé durant un an sur trois gros chantiers : le premier concerne la modernisation de la pension légale. L'idée était notamment de comparer les systèmes de différents pays européens. Deuxième chantier, les pensions complémentaires des 2^e et 3^e piliers. Le troisième chantier dépasse la stricte question des pensions pour s'intéresser à la place des personnes âgées dans la société. Il faudra cependant attendre pour les conclusions de cette Conférence, les travaux ayant été interrompus pour cause de crise politique.

Un revenu souvent trop faible

Si la question des pensions se pose pour l'avenir (assurer le maintien du système pour tous), elle se pose aussi à l'heure actuelle car un grand nombre de pensionnés ne bénéficient pas d'un revenu suffisant pour vivre sans angoisse.

En théorie, le montant de la pension se situe à 75% du salaire net (60% du brut) ; en pratique, c'est beaucoup plus complexe car divers éléments entrent dans le calcul, dont la rémunération et les interruptions de carrière. Pour atteindre la pension maximale, il faut avoir

travaillé 45 ans et perçu une rémunération brute de 45.000€ brut par an (plafond pris en compte). En réalité, un pensionné sur quatre gagne moins de 1.000 € par mois. Quant à la GRAPA, la garantie d'un revenu minimum pour les personnes âgées, elle correspond en 2010 à 900 € par mois pour un isolé et 600 € pour un cohabitant. La GRAPA bénéficie à pas moins de 86.199 personnes actuellement et ce chiffre ne reflète pas le nombre total de ceux et celles qui y auraient droit. En effet, beaucoup ignorent qu'ils peuvent la demander.

Travailler plus longtemps, dans quelles conditions ?

Augmenter le taux d'activités, favoriser les systèmes de pension par capitalisation, telles sont les recettes privilégiées par l'Union européenne pour garantir l'avenir des pensions. Ces recettes posent question parce qu'elles entrent en tension avec d'autres enjeux.

Prenons l'allongement des carrières. Pour le mouvement ouvrier, la longue conquête d'une réduction progressive du temps de travail constitue une série de victoires sur l'exploitation des travailleurs, visant notamment à accéder à une meilleure qualité de vie. Les départs à la prépension en Belgique reflètent l'aspiration d'un grand nombre de personnes. Paul Palsterman, du service d'étude de la CSC, rappelle aussi que prépension et conditions de travail sont liées : *"Les travailleurs écartés prématurément du travail semblent se situer majoritairement parmi les catégories les moins qualifiées"*⁽⁴⁾ et occupent des emplois souvent pénibles et peu épanouissants. Or les conditions de travail se détériorent. Il faut alors se demander à quelles conditions les 55-64 ans (et au-delà si l'on se réfère à d'autres pays européens) seront incités à poursuivre ou reprendre un emploi ? Parallèlement, quels moyens seront développés pour lutter contre une culture d'entreprise largement répandue qui tend à écarter les travailleurs âgés en leur attribuant une moindre valeur ?

Vers la concurrence à l'emploi entre jeunes et âgés ?

Allonger les carrières pose aussi la question du partage de l'emploi avec les jeunes. Pour Matéo Alaluf (ULB), retarder l'âge réel du départ à la retraite va de pair avec une augmentation du chômage des jeunes. Et il rappelle que *"l'accès à l'activité professionnelle des jeunes Belges est l'une des plus tardives d'Europe"*⁽⁵⁾.

En se focalisant sur le taux d'activités, l'Union européenne a concentré sa stratégie sur le nombre de personnes à mettre au travail et non pas sur le nombre de postes disponibles. Comme le note l'économiste Henri Houben : *"Cela fait partie de l'inviolable droit des entreprises de définir leurs besoins en emploi*

comme elles l'entendent". Pourtant, sans réelle prise sur ce volet de la question, les Etats européens sont contraints de s'en remettre à l'illusion dogmatique suivante : la croissance continuera et sera créatrice d'emplois en suffisance. Crise mondiale ou pas.

Démocratiser les pensions complémentaires ?

Nous l'avons vu, l'Etat soutient et encourage le développement des systèmes de pensions complémentaires en accordant divers avantages fiscaux. Mais ces avantages ont pour effet pervers d'appauvrir le financement de la pension légale. Ainsi, pour le 2^e pilier, des réductions sont accordées sur les cotisations sociales qui contribuent au 1^{er} pilier (voir plus haut). L'épargne-pension (3^e pilier) bénéficie aussi d'avantages fiscaux qui ont un coût pour la collectivité.

Il faut aussi constater que le système pêche par une contradiction notable : les bénéficiaires d'une pension complémentaire ne sont pas ceux qui en auraient le plus besoin. Au contraire, ce sont les bénéficiaires des pensions légales les plus élevées qui touchent les pensions complémentaires les plus importantes.

Chez les 20% de bénéficiaires des pensions les plus élevées, 72% ont une pension complémentaire ; Chez les 20% des bénéficiaires des pensions les plus basses, seuls 2% ont une pension complémentaire.

Sans compter que, pour valoriser le "bas de laine" qui complétera la pension de base, il faut faire le jeu de la bourse et de la spéculation, ce qui induit - entre autres - la prise de risque et l'aléatoire. On peut donc vraiment remettre en question l'idée de privilégier le système par capitalisation.

Enfin, le défi du vieillissement a un impact sur un autre volet de la protection sociale qui est celui des soins de santé. Paul Palsterman met en garde : *"S'il faut ponctionner dans le budget des soins de santé pour maintenir un niveau de pension, les pensionnés seront les premiers perdants"*⁽⁶⁾. Vivre plus longtemps, avec un meilleur niveau de qualité, implique de nouveaux soins, de nouvelles institutions, de nouvelles techniques. Ainsi, on ne peut délier le débat sur l'avenir des pensions de celui sur le financement de la Sécu. ●

Christine Steinbach

Pensions : quelques chiffres :

- La Belgique compte 1.856.217 pensionnés
- Le montant moyen de la pension légale équivaut à 1.155 €.
- Un pensionné sur 4 vit avec moins de 1.000 €
- 35% des plus de 55 ans sont actifs.
- 31% des retraités touchent une pension complémentaire (chiffre 2004). Parmi eux, 42% d'hommes et seulement 15% de femmes.

1. Statistiques Eurostat

2. Quelle politique de migration légale pour l'Union européenne? , Conférence du 26 Novembre 2010 de la Présidence belge de l'UE co-organisée avec le Comité économique et social et le Réseau Académique Odysseus

3. Demonty B., Charlet M., Pensions : La périlleuse inertie de la Belgique, Le Soir, 8 septembre 2010

4. Alsterman P., Pensions : faut-il relever l'âge de la retraite ?, Démocratie n°10, 15 mai 2010, bimensuel du MOC-CIEP

5. <http://www.econosoc.be/?page=portrait&id=33>

6. Palsterman P., Pensions : Quel avenir à long terme ?, Démocratie n°3, 1er février 09, bimensuel du MOC-CIEP

Les pensions en chantier

La Belgique est confrontée, comme la plupart des Etats membres de l'UE, au vieillissement de sa population. Mais que fait notre gouvernement ? En avril 2010, le Livre vert des pensions a été publié suite aux discussions qui ont eu lieu à la Conférence nationale des pensions. De quoi parle-t-il ? Où en sommes-nous aujourd'hui ?

En 2008, des groupes de travail ont été mis sur pied à la Conférence nationale des pensions pour réfléchir à une solution durable à la question du financement des pensions. Le Livre vert reprend le résumé de ces discussions. Concrètement, cet outil fait un état des lieux des régimes de pension et esquisse les pistes possibles pour résoudre l'épineux casse-tête du financement des pensions. Il pose plus de questions qu'il n'en résout. Il en ressort trois éléments : assainir les finances publiques dès 2015 soit 20 milliards de déficit à combler, augmenter le nombre d'emplois occupés et retarder au maximum l'âge de départ à la retraite par le bais d'incitants.

Les pistes du Livre vert

Michel Daerden, ministre des Pensions est convaincu que le futur de nos pensions est assuré. Dans les mesures qui sont proposées, il n'est pas prévu de toucher à l'âge de la retraite. Selon lui, la solution repose notamment, sur l'augmentation du taux d'emploi des 55-64 ans qui est assez faible en Belgique (34,5% contre 45% pour les Etats membres). En effet, seulement 2,5% des aînés au chômage retrouvent du travail. Par ailleurs, le Livre vert n'explique pas comment résorber ce problème. Il ne fait qu'énumérer des mesures appliquées par certains Etats de l'UE.

Il est aussi favorable au travail prolongé des aînés c'est-à-dire au travail effectué au-delà de l'âge légal de la pension (65 ans pour les hommes et les femmes). Pour ce faire, il propose d'assouplir les tâches de travail des aînés et de continuer l'expérience des bonus - pension (661 € par année supplémentaire de travail). Cependant, certains doutent de leur efficacité. Une étude⁽¹⁾ menée par l'Institut de recherches économiques et sociales de l'UCL révèle que l'efficacité d'une telle mesure est limitée : on observe tout au plus une augmentation de 3 mois et demi de travail. Le Livre vert propose également

d'augmenter le plafond salarial autorisé pour les retraités. En 2010, les revenus du travail d'un pensionné de plus de 65 ans ne peuvent dépasser 21.436,50 euros bruts par an.⁽²⁾ A partir d'un certain seuil (3 ans), l'allongement de la carrière aurait des retombées significatives sur le financement des pensions.

Pour le ministre, il faut repenser le système des prépensions. Il propose de modifier la fiscalité du départ à la pension. Actuellement, si on a 60 ans et qu'on prend sa prépension, on bénéficie d'une taxation réduite.

Par ailleurs, il propose de modifier le Fonds de vieillissement. Depuis 2007 (crise politique et crise économique), le Fonds est affaibli. Il ne reçoit plus de nouvelles recettes. Il faudrait l'alimenter par le budget et l'affecter annuellement sans conditions. A titre indicatif, fin 2009, le Fonds de vieillissement compte 16,9 milliards d'euros soit une demi-année de pension⁽³⁾ !

Le ministre des Pensions propose également de contrôler davantage les organismes de pensions par capitalisation (banques et assurances). Il existe 37 entreprises d'assurances actives, qui gèrent 40 milliards d'euros, pour 250 institutions de retraite professionnelle (fonds de pension) qui gèrent 11 milliards d'euros⁽⁴⁾. Le but de cette surveillance accrue est de protéger les pensionnés de demain en cas, notamment, de nouvelle crise financière.

Le modèle suédois, la solution ?

En Europe, il existe d'autres systèmes de financement des pensions. Le ministre des pensions est séduit par l'un d'entre eux : le modèle suédois. C'est un système hybride qui combine un régime de pension par répartition d'une part, et un régime de pension par capitalisation, de l'autre. En clair, tout travailleur est soumis à



Le vieillissement en chiffres ⁽⁵⁾

Le vieillissement démographique est dû à deux facteurs :

- le taux de natalité est en baisse : de 1,81 % en 2007, il passera à 1,76 % en 2050. On est loin du taux nécessaire pour permettre le renouvellement des générations qui est fixé à 2,1%.
- l'augmentation constante de l'espérance de vie. Pour les hommes, elle passera de 77,3 ans en 2007 à 84 ans en 2050. Pour les femmes, de 83,3 ans en 2007 à 89,7 ans en 2050.

Le Livre vert prévoit que le coût du vieillissement démographique sera de 8,2% du PIB sur la période 2008-2060.

une cotisation obligatoire sur son salaire de 18,5% dont 16% (partagées entre l'employé et l'employeur) seront alloués à un système par répartition et 2,5% à un système par capitalisation. Le régime de pension suédois par répartition a deux particularités :

Les cotisations accumulées par le travailleur se trouvent sur un compte individuel qui lui permet d'avoir une estimation de sa future pension. Cependant, cette somme est fictive ; le futur retraité ne peut retirer cet argent. C'est une sorte de dette virtuelle du système à l'égard du travailleur.

La retraite est proportionnelle aux revenus accumulés pendant toute la vie professionnelle. Les conditions à respecter pour bénéficier d'une pension, c'est d'avoir cotisé pendant au moins quarante ans. L'âge de départ à la retraite n'est pas fixé. Le calcul du montant de la retraite se base sur le revenu obtenu par le travailleur durant l'ensemble des années d'activité rectifié en fonction de l'espérance de vie moyenne de sa classe d'âge au moment où il décide de prendre sa pension.

Le modèle suédois présente des limites. Dans ce système, les absences au travail (chômage, formation, congé parental...) sont assimilées à des années de travail mais les cotisations perçues pour cette partie de la carrière d'un travailleur sont calculées sur les allocations perçues et non sur la totalité du salaire. Ce qui tire le montant de la retraite vers le bas. Le

système est, par ailleurs, défavorable aux personnes qui ont exercé un métier pénible qui souvent s'arrêtent plus tôt que les autres travailleurs. De plus, le fait de calculer la retraite sur l'ensemble des années de travail n'avantage pas les travailleurs dont le revenu a progressé pendant leur période d'activité. Même constat pour les personnes qui ont connu le chômage ou qui ont eu du mal à avoir un emploi stable. Enfin, le montant des retraites est fortement lié à l'économie du pays. Si le pays se retrouve en récession économique, le niveau des retraites aura tendance à baisser. Même chose, si l'espérance de vie augmente plus que prévu.

Beaucoup de questions... Peu de réponses...

Le Livre vert a été réalisé dans le but de faire état des possibilités offertes au financement des pensions. Un Livre blanc reprenant des mesures concrètes suite aux débats au sein du Parlement et de la société civile devait voir le jour pour la fin du premier semestre 2010. Mais, la chute du gouvernement et l'incapacité des politiques à trouver un accord de gouvernement en a retardé la publication. Depuis, c'est l'inertie.

L'accord interprofessionnel qui est sur la table des négociations prévoit cependant un relèvement des pensions les plus basses.●

Claudia Benedetto

1. Maes Marjan, "Le bonus pension : un cadeau empoisonné", *Regards économiques* n°79, Institut de recherches économiques et sociales de l'UCL.
 2. "Daerden : Le vieillissement à un coût social important", n.c., *Le Soir*, Mardi 9 novembre 2010.
 3. "Les pensions ? Le "Titanic" !", Vincent Rocour, mis en ligne le 20/11/2010, www.lesoir.be.
 Rapport annuel sur le fonctionnement du Fonds de vieillissement en 2009, <http://zilverfonds.fgov.be>
 4. "Daerden : Le vieillissement à un coût social important", n.c., *Le Soir*, Mardi 9 novembre 2010.
 5. "Consolider l'avenir des pensions", Conférence Nationale des Pensions, Ed. Michel Daerden, avril 2010.
 6. Produit intérieur brut = ensemble des richesses produites pendant un an.



Giuseppe Pagano : Une question sérieuse mais pas alarmante

Entre les alarmistes qui affirment que l'avenir des retraites n'est pas assuré et ceux qui se montrent (trop ?) ultras optimistes, il y a de quoi perdre son latin. C'est l'occasion de refaire le point avec Giuseppe Pagano, professeur à l'Université de Mons. Selon lui, la question du financement des pensions doit être prise au sérieux mais "il ne faut pas exagérer".

Les multiples casquettes de Giuseppe Pagano

Docteur en Sciences économiques appliquées, Professeur, Chef du service de finances publiques et de fiscalité. Il est spécialisé dans l'étude du fédéralisme financier, en particulier, les finances et la comptabilité publiques régionales et communautaires de la Belgique fédérale.

Il est également membre du Conseil supérieur des finances, désigné par le ministre fédéral des Finances sur proposition du Gouvernement wallon et du Comité scientifique des comptes nationaux. Il est l'auteur de nombreuses publications scientifiques dont "Les recommandations du Conseil supérieur des finances sur le coût du vieillissement", CRISP, 2007.

■ Pourquoi la pension belge est inférieure à celle de nombreux pays européens qui ont le même niveau de développement ?

□ La Belgique est un pays très endetté. La dette publique de l'Etat est une des raisons qui expliquent ce phénomène. Il reste donc moins d'argent disponible pour financer d'autres dépenses de l'Etat, dont celle liée aux pensions. La deuxième raison, c'est qu'il y a beaucoup de fonctionnaires dans notre pays : 800.000 personnes au total. Cela représente une masse salariale importante. La marge disponible pour financer les pensions est alors réduite. Par ailleurs, ces nombreuses personnes recevront un jour une pension. La part dévolue à chaque personne sera donc relativement faible. Certaines pensions sont cependant convenables en Belgique et permettent de vivre décemment. Par exemple, celle des fonctionnaires. D'autres sont assez faibles comme celle des indépendants mais cela est dû au fait qu'ils cotisent peu.

■ Certains syndicats demandent que l'on augmente les petites pensions. Est-ce possible ?

□ C'est évidemment souhaitable d'un point de vue humain. D'un point de vue budgétaire, c'est très difficile. L'Etat belge est très endetté. Nous allons devoir désendetter l'Etat.

Soit en augmentant les recettes, soit en diminuant les dépenses publiques. Le contexte n'est pas favorable à une augmentation des dépenses publiques et en particulier, les dépenses de pensions.

■ Que change la crise économique dans le plan de financement des pensions ?

□ La crise économique a un impact considérable car elle a empêché d'atteindre les recommandations préconisées par le Conseil supérieur des finances. Une loi de 2001⁽⁴⁾ prévoit de dégager des excédents (soldes positifs) budgétaires croissants pour couvrir à terme une partie des dépenses liées au vieillissement. Si on avait pu faire cela, le problème aurait été en grande partie résolu puisque, lorsque la dette de l'Etat diminue, les intérêts également et donc le déficit diminue par la même occasion... Le problème, c'est qu'aucun excédent n'a été enregistré. Pour 2010, la loi prévoit un excédent de + 0,9% et on en est à -4,7%. Il y a donc plus de 5 points de PIB d'écart entre la situation idéale et la réalité ! Ce déficit augmente la dette et les taux d'intérêts ne baissent plus ; de nouveaux taux d'intérêts sont alors générés.

Les crises politiques ont aussi une influence sur le plan de financement des pensions. Elles ont ralenti et empêché le processus d'assainissement budgétaire. Les mesures budgétaires



"Soit on améliore la situation sur le marché du travail et ceci sera favorable à tout le monde. Soit, il ne restera plus que des solutions qui feront mal".

nécessaires pour aboutir aux prévisions n'ont pas été prises.

■ **Doit-on s'inquiéter pour l'avenir de nos pensions ?**

☐ Le coût du vieillissement annoncé se situe dans la moyenne européenne. Il est calculé selon des hypothèses, sur une période de 50 ans. Il y a donc une marge d'incertitude importante. Ce qui est déterminant dans le coût du vieillissement, c'est le PIB (richesses produites sur un an). D'ailleurs, le coût du vieillissement s'exprime en pourcentage du PIB. Si le taux de croissance du PIB est faible d'ici 50 ans, le coût du vieillissement sera le même avec des recettes disponibles moindres ! Donc, ce n'est pas un problème de coût mais de capacité à faire face à ce coût. Et cette capacité est mesurée par le PIB.

Il ne faut pas exagérer l'inquiétude quant à l'avenir de nos pensions légales. Selon le dernier rapport du comité d'étude sur le vieillissement, les coûts du vieillissement vont atteindre, d'ici 2060, 6,5 % du PIB de plus que le niveau actuel. En d'autres termes, entre aujourd'hui et 2060, il faudra trouver l'équivalent de 6,5% du PIB. Nous avons 50 ans pour faire cela. Or, nous avons déjà été confrontés à des assainissements beaucoup plus importants dans un délai beaucoup plus court. Par exemple, d'ici 2015, nous devons retrouver 4,6 % du PIB. Si en 5 ans, on peut atteindre ce pourcentage, il doit être possible en 50 ans, de trouver 6,5 % du PIB !

Ceci implique évidemment que l'on ait une croissance

du PIB suffisamment soutenue afin d'éviter un écart trop important. Une question fondamentale mérite d'être posée : est-ce que les jeunes qui vont arriver sur le marché du travail vont pouvoir s'y intégrer ? Si au problème du vieillissement, on ajoute celui du chômage, il sera encore plus difficile de financer les pensions.

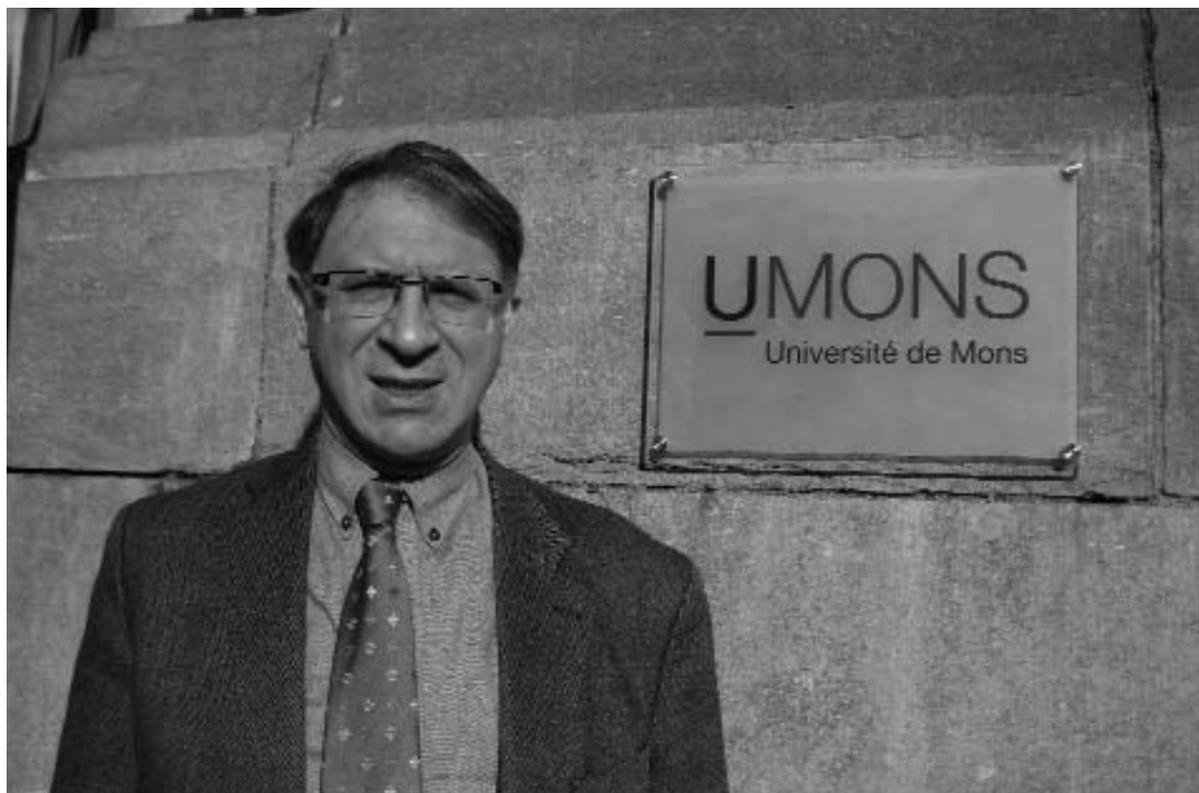
■ **Faudra-t-il travailler plus longtemps pour assurer le financement des pensions ?**

☐ Je suis opposé à l'augmentation de l'âge officiel du départ à la retraite (65 ans). D'ailleurs, on l'a déjà augmenté chez les femmes puisqu'avant elles étaient pensionnées à 60 ans. Mais cela n'a pas résolu le problème de financement des pensions. Je pense qu'effectivement, si on recule l'âge de la retraite, cela va faciliter le paiement des retraites. Mais ce n'est qu'une petite partie de la solution. Le fait est que les gens partent à la retraite beaucoup plus tôt que l'âge légal de la pension. Par exemple, les femmes partent plus tôt. Ce qui prouve que le fait d'augmenter l'âge légal n'est pas la solution !

Il faut inciter les travailleurs à ne pas quitter leur job avant 65 ans plutôt que d'augmenter le nombre d'années de travail.

■ **Pour quelles raisons les gens prennent plus tôt leur retraite ?**

☐ Il y a des raisons sociologiques : les gens souhaitent travailler moins ou plus du tout pour avoir du temps libre pour leurs occupations privées. Mais aussi →



S. Wrathall

→ parce qu'on leur permet de prendre leur prépension. Lorsque l'on a un gros problème économique, on utilise les prépensions pour atténuer les effets sociaux des problèmes économiques. Lorsque la situation sur le marché de l'emploi va s'améliorer, le problème va s'atténuer. Si on offre aux gens un salaire et un travail corrects, il n'y a pas de raison qu'ils quittent leur travail. La vraie raison du départ anticipé des travailleurs, c'est la pression énorme qui est exercée sur eux par rapport aux jeunes. Ils ont le sentiment de prendre la place de leurs enfants.

■ **Est-il vrai de dire que la prépension donne du travail aux jeunes ?**

□ Dans une certaine mesure, c'est vrai ! Dans certains cas, les départs à la retraite libèrent des postes quand on ne les supprime pas, mais il n'y a pas de création d'emploi ! Dans le secteur privé, ce n'est pas toujours le cas. Bien souvent, soit on licencie, soit on prépensionne.

■ **Une des mesures évoquée par le Livre vert des pensions, c'est d'augmenter le taux d'emploi des plus de 50 ans. Comment faire ?**

□ A partir de 2012-2013, le vieillissement va engendrer des départs massifs à la retraite. Le marché du travail va donc s'ouvrir. S'il y a moins de chômage, la pression exercée sur les plus âgés pour qu'ils quittent l'entreprise va diminuer. Par ailleurs, les pénuries sectorielles vont inciter les employeurs à garder le plus longtemps possible ceux qui ont le plus d'expérience car ils sont plus difficiles à remplacer. Comment les retenir ? On a testé le bonus-pension. Cela marche peu car le marché du travail ne s'est pas encore suffisamment amélioré.

Le type de travail intervient aussi dans le départ précoce des aînés. Il faudrait que les personnes qui ont une certaine ancienneté dans leur entreprise se voient confier un travail plus valorisant, qui utilise davantage l'expérience qu'ils acquièrent tout au long de leur carrière. Leur faire faire des choses intéressantes et neuves. Exemple, encadrer les jeunes. La transmission du savoir est importante. Même si les jeunes sont très bien formés, il y a une connaissance de l'entreprise qu'ils ne peuvent avoir.

■ **Quel est le mode de financement le plus égalitaire ?**

□ C'est le mode de financement public. On ne peut pas se passer du premier pilier. Mais, je suis aussi favorable aux deuxième et troisième piliers. Je ne vois pas pourquoi on devrait empêcher les gens d'épargner pour leurs retraites. Par contre, je suis plus réservé quant à l'exonération d'impôt pour cette catégorie. On peut l'utiliser comme incitant mais de façon très limitée car ce serait au détriment du premier pilier. Pour moi, la pension universelle payée par l'Etat, c'est l'élément fondamental de la politique des pensions. Aussi, parce qu'elle est garantie par l'Etat. De plus, les Fonds de pension spéculatifs pourraient faire faillite comme ce fut le cas aux Etats-Unis ou revoir à la baisse les pensions de leurs clients (comme c'est le cas aux Pays-Bas),

■ **Que pensez-vous des mesures proposées par le Livre vert ?**

□ C'est déjà un grand pas en avant d'avoir réalisé ce livre vert. Il faut bien partir de quelque part. Ce livre expose des problèmes plus qu'il n'apporte de solutions. C'est une description du régime de financement actuel mais je pense que c'est dans cette optique qu'il a été réalisé. Il est assez complet. Parmi

les solutions proposées, on retrouve : la mise en place d'un bonus-pension, l'alignement de la pension des contractuels du secteur public sur celle des agents statutaires par une assurance complémentaire. Cela pose le problème de la discrimination entre travailleurs car si la pension n'est pas identique, cela signifie que le salaire l'est également. De plus, la plupart des contractuels ne sont pas au courant de cette inégalité. Mais cela va être difficile à réaliser car le service public va devoir déboursier.

Il existe deux courants face à la question du financement des pensions. Celui qui dit qu'il faut allonger l'âge de la pension et celui qui est favorable à l'amélioration des conditions de travail des travailleurs pour qu'ils restent le plus longtemps possible. Mais, ceci n'a de sens que si la situation sur le marché de l'emploi s'améliore.

■ **Augmenter les prélèvements pour sécuriser les pensions, est-ce une solution ?**

□ Le Conseil supérieur des finances ne s'est pas prononcé sur une éventuelle augmentation des prélèvements obligatoires de 6% du PIB d'ici 2060 et sur la réduction des prestations sociales de 6 % du PIB en allongeant l'âge de la pension ou en ne remboursant pas certains soins de santé, par exemple.

Une des raisons pour lesquelles le Conseil n'a pas tranché est que la Belgique possède déjà un taux de prélèvement obligatoire très élevé. Ces prélèvements s'appliquent massivement sur la masse salariale. Or, les cotisations de sécurité sociale et l'IPP proviennent principalement des salaires. Si on augmente les prélèvements publics, on va donc augmenter le coût salarial. Ceci va avoir pour conséquence de réduire les perspectives d'emploi à terme. Or, c'est en améliorant le marché du travail que je pense que l'on va résoudre une bonne partie du problème du financement des pensions. Enfin, réduire la fiscalité est irréaliste. On devra encore, à l'avenir, payer les chômeurs, entretenir les routes...

Le Conseil supérieur des finances a alors opté pour maintenir le taux de prélèvement actuel jusqu'en 2060 sans toucher aux acquis sociaux (allocations familiales, remboursement des soins de santé...).

■ **Concrètement, où en est-on aujourd'hui ?**

□ Actuellement, l'absence de gouvernement n'a pas permis d'avancer sur la question des pensions. On accumule un nombre important de décisions que l'on ne prend pas. Je pense qu'une fois qu'un gouvernement de plein exercice sera mis en place, une de ses

toutes premières tâches sera de donner une suite au Livre vert. Le ministre des Pensions avait annoncé la sortie d'un livre blanc qui devait proposer des solutions. Ce livre n'est jamais sorti.

Cependant, il n'y a pas beaucoup de solutions possibles. Soit on améliore la situation sur le marché du travail et ceci sera favorable à tout le monde, soit, on n'y parvient pas et il ne restera alors que des solutions qui "font mal". On devra augmenter les prélèvements obligatoires ou diminuer la couverture sociale. ●

Interview réalisée par Claudia Benedetto et Stuart Wrathall

1. Loi du 5 septembre 2001 portant garantie d'une réduction de la dette publique et création d'un Fonds de vieillissement.

Questions subsidiaires

■ **Y a-t-il un sujet dans l'actualité qui vous touche particulièrement ?**

□ L'augmentation des droits d'inscription à l'université par le gouvernement anglais. Ça me touche parce que cette mesure va à l'encontre de l'idée de l'égalité des chances. Les gens ne naissent malheureusement pas égaux et un des éléments qui permet de résorber cette inégalité, c'est de permettre à tous d'accéder à l'enseignement. Cela pose la question de la manière dont on envisage le social : de manière curative (aide sociale via des allocations de chômage) ou préventive (faire en sorte d'éviter que le citoyen ne se retrouve au chômage). L'enseignement est une forme de social préventif et je trouve dommage qu'on l'affaiblisse.

■ **En dehors de vos fonctions, avez-vous une passion ou un projet que vous aimeriez réaliser ?**

□ Ma passion, c'est le cyclisme. J'aurais souhaité réaliser l'ascension du Tourmalet mais cela ne sera pas possible cette année. Je n'ai pas eu le temps de m'entraîner. Peut-être l'année prochaine...

Ma pension en question

L'avenir des pensions inquiète. Les manifestations qui ont eu lieu suite aux relèvements de l'âge des pensions dans différents pays européens l'ont bien montré. Pourtant les perceptions que nous avons chacun face à la pension diffèrent en fonction de l'âge, de la catégorie socio-économique, et de la situation familiale... Petit tour d'horizon sur la façon dont les pensions sont perçues chez nous et comment on s'y prépare.

Courant novembre 2010, plusieurs articles sont sortis dans la presse suite à la publication du Baromètre 2010 des pensions réalisé, par téléphone, par la compagnie d'assurances AXA auprès de 1000 belges. Si la plupart des articles se contentaient de livrer assez sommairement les chiffres du baromètre, il est utile de rappeler qu'AXA est, avant tout, une compagnie privée qui vend des assurances et des plans de pensions...

La pension selon AXA

Selon l'enquête d'AXA, une majorité de belges semble confiante dans le fait qu'elle bénéficiera, elle aussi, d'une pension. Et ce malgré un âge tardif d'entrée sur le marché du travail. Les belges auraient aussi une vision plus positive de la pension que les autres européens, qui mentionneraient plus souvent des soucis de santé ou d'ordre financier.

De manière générale, être pensionné est tout naturellement synonyme d'avoir plus de temps libre à consacrer à ses proches ou à soi-même pour la grande majorité des belges (92%). Bref,

c'est un état qui semble désirable.

Toujours selon AXA, 6 personnes sur 10 parmi celles qui ont été interrogées estiment que le montant de leur pension sera suffisant pour vivre. Mais 33% de celles-ci pensent le contraire. Pour elles, le montant de leur pension sera insuffisant pour vivre décentement ! A titre indicatif, en 2010, 84% du revenu de pension des retraités provient du premier pilier (la pension légale versée par l'Etat), c'est-à-dire la grande majorité de celui-ci. Très paradoxalement, 65% des personnes encore actives interrogées ne connaissent pas le montant de leur future pension...

Pour la moitié des personnes déjà pensionnées, la mise à la retraite est vécue comme le début des problèmes financiers, sociaux, et de santé. Un sentiment qui est aussi partagé par 45% des personnes actives interrogées. Il n'est pas inutile d'insister que c'est d'ailleurs dans ce sens que vont la plupart des témoignages: Beaucoup de gens galèrent (encore plus) après la retraite !

Plus tôt ou plus tard ?

Conformément avec la perception positive généralisée par rapport à la pension que rapporte AXA, la population active belge s'attend à prendre sa pension à 60 ans (soit 5 ans avant l'âge légal). Une des différences significatives qui émane des résultats et le fait que les jeunes travailleurs (25-34 ans) souhaitent idéalement partir à la pension vers 58 ans. Selon AXA, les belges seraient d'ailleurs les européens qui souhaiteraient partir à la pension le plus tôt.

Dans cette optique-là, il est d'ailleurs surprenant que seul 52% de la population active se déclare formellement contre l'allongement de la carrière (seul 26% de personnes y seraient favorables, pour 22% sans avis). Et il est plus surprenant encore qu'un nombre plus important de pensionnés (38%)

Témoignage de Nicole :

"On subit la crise. Ce n'est pas facile pour les femmes seules et les personnes âgées. J'ai bien du mal avec une retraite de 1000 euros par mois. Il faut rogner sur tout. Sur le chauffage... on met un pull en plus. Et les médicaments... on en prend le moins possible. Et on va à la maison médicale, où le médecin, le kiné et l'infirmière sont gratuits... Après avoir payé le chauffage, l'électricité, les taxes, le loyer ; il ne reste que des clopinettes. On ne sait pas se payer des vêtements neufs, sortir c'est difficile... Les gouvernements aident les banques, et nous ? La justice, ce n'est pas pour nous... Si ça continue comme ça, qu'est-ce qu'on va faire ? On se révolte ? Et les jeunes ? A un certain moment, on demandait aux aînés de prendre leur pension pour laisser la place aux jeunes. Maintenant, on nous demande de travailler plus longtemps ! Tout cela pour dire que l'on n'est pas heureux et qu'on a du mal à voir l'avenir en rose !"



se déclarent en faveur de l'allongement, que ceux qui sont contre (35%). Par contre, seuls 6% des jeunes de 25 à 34 ans, sont pour.

Par ailleurs, nous sommes significativement moins nombreux que la moyenne européenne à nous opposer à l'idée de l'allongement de la carrière. Sans doute peut-on y voir le fait que cette menace n'a pas encore pesé très lourd chez nous.

Cependant, une enquête de la RTBF datant de septembre 2010¹ fait, quant à elle, état de 81% de personnes interrogées qui sont catégoriquement contre. Ce chiffre est également sans doute plus proche du sentiment réel de la plupart des travailleurs belges qui, pour beaucoup ne voient pas l'intérêt de retarder l'âge de la pension. Un bon tiers d'entre eux se dit également prêt à gagner moins en prenant leur retraite anticipée.

Pourtant, malgré l'opposition large à l'allongement de la carrière, et les aspirations à un départ anticipé du monde du travail, une bonne moitié des belges (selon un sondage d'Aon Consulting) est résignée et pense que nous devrons travailler au minimum deux ans de plus. Les femmes étant d'ailleurs plus pessimistes que les hommes. Et les jeunes risquent d'être les premiers à en pâtir si les gens restent plus longtemps encore au travail.

Craintes et préparations face à la pension :

Avec la crise financière, une grande crainte largement répandue dans la population est celle d'un effondrement du système de financement des pensions. En d'autres mots, y aura-t-il encore suffisamment d'argent pour payer les pensions dans 10, 20 ou 30 ans ? Et le mon-

tant que nous recevrons sera-t-il suffisant pour vivre décemment ?

Il n'est, dès lors, sans doute pas étonnant que la grande majorité (92%) des actifs les plus jeunes voit leur pension comme quelque chose qui doit se préparer financièrement, surtout si le désir de partir plus tôt à la retraite persiste parmi la population. C'est un peu moins le cas pour les personnes en fin de carrière, pour qui il est déjà trop tard pour préparer leur bas de laine pour la retraite.

Assez conformément avec cette idée, l'enquête d'AXA montre que deux Belges sur trois ont déjà commencé à préparer leur retraite. Et, en moyenne, cela se fait à partir l'âge de 32 ans. Parmi la population européenne, les Belges sont parmi ceux qui ont le plus souvent commencé à préparer leur pension et aussi le plus tôt.

Bien sûr, cet angle d'approche n'est pas neutre de la part d'AXA, puisqu'on parle ici de préparation en termes d'investissement dans les seconds ou troisièmes piliers des pensions (l'épargne privée). Un intérêt de la part des ces compagnies, qui se double du fait que 47% des belges ont été persuadés de commencer à préparer leur pension grâce aux incitants fiscaux offerts pour de telles épargnes.

Ce que ne disent pas ces enquêtes privées, c'est le fait que ceux qui ont accès à ces épargnes pensions, et donc à ces avantages fiscaux, sont ceux qui en ont le plus de moyens financiers. Les personnes qui n'ont pas les moyens d'épargner seront vraisemblablement aussi celles qui auront les pensions les plus basses, et qui seront soumis à la plus forte précarité en fin de vie.

Devant l'inégalité de ces avantages fiscaux qui ne profitent qu'à certains, il est utile de rappo-

Qu'en pensent les jeunes ?

A l'instar de ce qui s'est passé en France, où le débat sur les pensions a fait rage, un des problèmes que les jeunes mettent en lumière est le fait que la discussion politique actuelle sur les pensions n'est pas menée avec les premiers concernés par l'impact qu'auront les mesures : c'est-à-dire les jeunes eux-mêmes. Les sondages à cet effet, ainsi que le débat, sont laissés aux compagnies privées. "Pas étonnant qu'un assureur privé réalise des sondages auprès des jeunes sur les pensions et organise un débat pour publier les résultats dont la représentativité et la validité scientifique rivalisent de médiocrité... Profitant du climat de psychose sur les pensions, au son des "on ne pourra plus les payer", cet assureur a réussi à soutirer les réponses qu'il escomptait : les jeunes ne font plus confiance au gouvernement pour gérer leur pension. Grand pédagogue, l'assureur leur a fait comprendre "par eux-mêmes" qu'il vaut mieux souscrire à une assurance privée... chez l'organisateur du sondage, par exemple." Source : FGTB Wallonne "les jeunes. Et si nous y pensions ?"

→ l'unique seule la pension légale est un droit pour toutes et tous et est donc égalitaire. Les sommes consacrées à ces incitants fiscaux devraient peut-être être ramenées vers les pensions légales afin de bénéficier à tous et particulièrement aux faibles pensions.

Solutions publiques pour une véritable solidarité...

“Etre pensionné en Belgique en 2010, c'est tirer le diable par la queue du 1^{er} janvier au 31 décembre ! Chez nous, un pensionné sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté (899 euros par mois). Les pensions en Belgique sont parmi les plus basses d'Europe. Il est grand temps de revoir la politique en la matière ! Car vivre avec moins de 1000 euros par mois, c'est vraiment trop peu... C'est presque indécemment ! Il y a le loyer à payer, des soins à couvrir, d'éventuels frais d'hospitalisation... Beaucoup de pensionnés se privent de soins de santé pour pouvoir assurer les frais du quotidien, pour pouvoir manger.” Gilbert Lonnoy, Président de la Commission des pensionnés et prépensionnés de la FGTB wallonne.

Selon AXA, seulement la moitié de la population active belge pense toujours que sa retraite proviendra essentiellement de la pension légale (premier pilier). Il y a donc une autre moitié de gens, surtout des jeunes, qui font confiance aux second et troisième piliers qu'au premier. On entretient donc chez les plus jeunes un climat de peur qui renforce l'investissement privé dans les deuxièmes et troisièmes piliers, tout à l'intérêt des assurances privées.

Un dernier élément intéressant de cette enquête est le fait qu'un belge sur trois pense que les pouvoirs publics devraient augmenter le prélèvement légal sur les salaires pour arriver à financer les pensions. “C'est même l'un des rares domaines où le belge est prêt à payer plus” selon le professeur Pierre Devolder de l'UCL.

Mais est-ce vraiment par le biais d'un prélèvement supplémentaire sur les salaires qu'il faut financer les pensions ? A voir ...●

Stuart Wrathall

1 La RTBF a réalisé l'enquête “Vivre avec quelle pension ?” par Internet auprès de 8000 belges. Malgré la taille de l'échantillon, elle annonce que les résultats présentés n'ont qu'une valeur indicative. Notre télévision publique pointe également une des faiblesses possibles de ce style d'enquêtes : De par la fracture numérique qui touche près de 30% de la population, les personnes âgées et les gens les plus défavorisés sont ceux qui ont le moins l'occasion de s'exprimer sur les pensions...

Ouvrier pendant 32 ans dans une PME de la Région bruxelloise, j'y ai vécu une aventure humaine faite de hauts et de bas, comme partout sans doute. Tantôt, on vous dit que vous êtes compétent, tantôt que vous ne rapportez rien.

En décembre 97, à la St Eloi, mon employeur me signale qu'il envisage de prendre sa retraite et de fermer l'entreprise, mais que sa décision n'est pas encore prise.

Tout doucement dans ma tête, je commençais à penser à un autre travail, plus près de chez moi, pour m'occuper plus des enfants, investir dans autre chose. J'aspirais à récupérer du temps pour moi et ma famille. Quatre heures de trajet par jour, cela coûte et devient pesant avec l'âge.

Chemin faisant, les mois passent, rien à l'horizon si ce n'est cette phrase du patron : “Et si je vous remettais l'entreprise ? J'estime que vous êtes capable de la reprendre mais attention, c'est dur !” Que faire à 58 ans ? M'endetter ? Non, je ne veux pas prendre ce risque.

Il me faut prendre les devants, me renseigner sur mes droits, préavis, prépension, reprise éventuelle. On est bien seul dans une PME. Où faut-il aller ? Au syndicat, mais où ? Dans la région où l'on travaille, où l'on habite ?

En août 98, cela se précipite mon employeur m'annonce qu'il va arrêter l'activité.

Le mois de septembre arrive, il sera déterminant pour moi. Je reçois par recommandé une lettre mettant fin à mon contrat de travail. Je la reçois le 16, mais mon préavis prend cours à partir du 15 pour une durée de 80 jours ouvrables, alors que j'ai droit à 196 jours et que je peux prétendre à la prépension... Mais de cela, nulle trace dans la lettre.

A 17 heures, je suis convoqué au bureau de la direction, et devant la famille réunie (le patron, son épouse, sa fille, sa petite-fille) il me demande de signer ma fin de contrat. Je ne signe pas, puisque mes droits ne

“ Une période d’incertitude très stressante ”

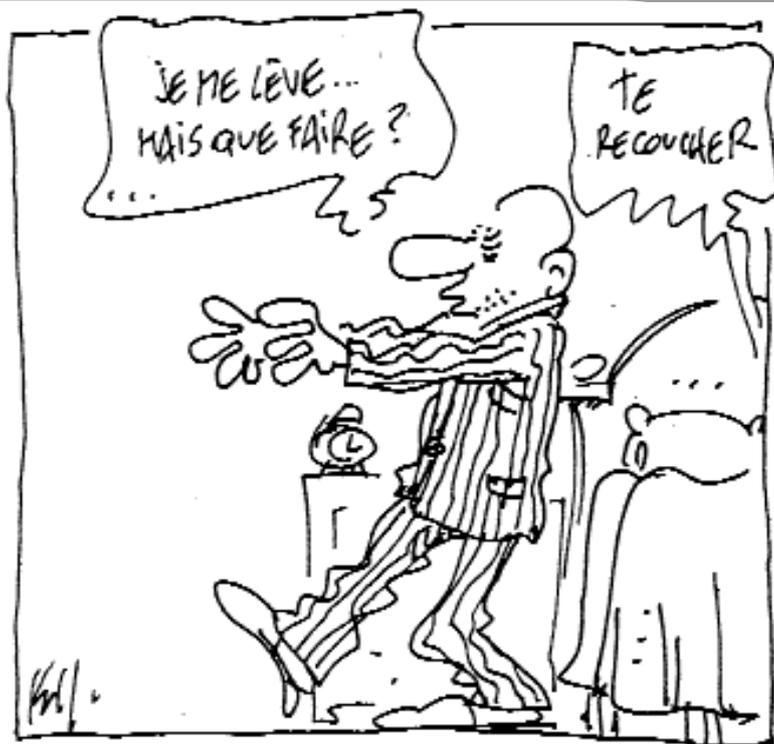
sont pas respectés et qu’il ne me propose pas de plan de prépension. Et me voilà projeté en 1999, une fin de travail non pas le 2 janvier, mais en avril pour mon anniversaire. En avril 99, mon préavis prend fin j’ai obtenu une prolongation, mais toujours pas de trace de prépension. La demande a-t-elle été faite ? “Oui. Non. C’est une nouvelle loi. On a égaré les papiers, etc.” Heureusement que j’étais soutenu par le syndicat. Mais malgré tout, je ne l’ai pas reçue et j’ai dû prêter entièrement mon préavis. Cette période d’incertitude durant mon préavis fut pour moi très stressante.

D’autant plus qu’à la même période, la recherche d’un repreneur s’était intensifiée, et que je balançais sans cesse entre lueur d’espoir et déception. Peut-être jusqu’à un certain vendredi où convoqué au bureau, je suis reçu par un inconnu.

“Cela ne vous intéresse-t-il pas de venir travailler pour moi ? Vous seriez bien, etc.” Toujours pas de réponse pour la prépension. Quinze jours plus tard : “Vous avez réfléchi ?” Mais attention, ce n’est pas pour moi mais pour une société liégeoise.

Le doute s’installe en moi, je n’ai toujours pas de nouvelles de la prépension. Et pendant ce temps, on vante mes compétences pour que je reste dans la nouvelle société qui va s’installer à Liège. Je suis fier, flatté. Soudain j’ai un sentiment d’utilité, de compétences, etc. De l’amour propre en somme. Mais il y avait aussi la pression de mon employeur, me menaçant de “refus de travail”.

“Vous n’allez quand même pas rester à rien faire, me disait mon patron. Tu vas ou tu ne vas pas à Liège ?” J’accepte du bout des lèvres et puis je craque, je ne dors plus, je pleure. Je n’irai pas à Liège. Je suis coincée entre mon rêve, ma famille, les trajets et mon sentiment d’avoir donné le meilleur de moi-même dans mon entreprise. Mon départ de celle-ci me reste au travers de la gorge, je suis parti un vendredi sans avoir pu voir personne, comme un inconnu. Cela fait très mal,



peut-être aussi au patron mais quand même ! Il faut assumer. Moi, ma vie devait continuer, rencontrer un autre monde : m’inscrire comme demandeur d’emploi.

Je me sentais coupable. S’inscrire au chômage, c’est aussi devoir déclarer votre situation familiale de cohabitant puisque j’ai un enfant chez moi travaillant comme indépendant. Quand on travaille, on est libre. J’avais peur, je n’ouvrais plus la boîte aux lettres. Je ne pouvais pas prendre le téléphone pour aider ma fille dans son métier. J’ai été convoqué pour un entretien collectif au Forem. Il fallait savoir ce que je savais faire. J’ai introduit une demande pour être reconnu comme chômeur âgé et non plus comme demandeur d’emploi.

Aujourd’hui, en écrivant, j’ai encore mal de remuer ces souvenirs dans ma mémoire.

Depuis cette période difficile de ma vie, je ne suis plus le même, je suis en colère quand j’entends parler contre les chômeurs, les profiteurs, les paresseux, etc.

Je suis en rage quand j’entends la facilité avec laquelle on exclut des gens et

que l’on exploite leur faiblesse pour imposer de la flexibilité dans les horaires et les conditions de travail.

Je suis gêné d’être vieux et que l’on me demande de me former, de travailler alors que des milliers de jeunes n’ont aucun espoir. Je crains que nos hommes politiques détricotent la sécu, celle qui a permis au citoyen d’exister malgré les difficultés.

Se plaindre est facile, mais l’occasion m’a cependant été donnée de travailler avec d’autres sur une recherche sur la flexibilité et les conditions de travail, ainsi qu’à un recueil de témoignages de travailleurs de la sidérurgie.

Le mouvement des Equipes Populaires a été pour moi celui qui m’a aidé avec ma famille à me reconstruire et à retrouver le bonheur de la liberté, et à être plus à l’écoute de l’actualité sociale.

Encore aujourd’hui j’ai mal, mais participer avec d’autres à la réflexion autour de la vie de tout un chacun, efface bien des blessures.

Merci à tous ceux qui m’ont aidé à être debout aujourd’hui.

Jean

Le financement des angles de vue

La solution au problème du financement ne viendra pas seulement de l'allongement de la carrière. Le débat mérite d'être élargi en le portant, au-delà de la question de l'emploi, sur le niveau décent d'une pension, mais aussi sur la solidarité, la justice contributive et sur le type de développement économique souhaitable, pouvant nous permettre d'assumer le financement futur des pensions.

On déborde largement des solutions simplistes qui sont actuellement sur la table...

Nos régimes de pensions posent deux gros problèmes. Le premier est de savoir comment financer le coût budgétaire du vieillissement, y compris l'augmentation induite des dépenses de santé. Le second problème, qui devrait faire revoir les "prévisions" de coût à la hausse, est l'insuffisance des pensions dans le secteur privé et pour les contractuels des services publics, et en particulier le fait qu'un grand nombre de gens doivent se contenter d'une pension indécente par rapport au niveau général de bien-être d'un pays comme la Belgique, et que 21,6% des plus de 65 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté (revenus 2008).⁽¹⁾

Le "choc démographique" : le petit bout de la lorgnette

Le diagnostic lui-même est faussé par l'unique argument asséné de l'allongement de la durée de vie. Car celle-ci n'est pas la première cause du vieillissement de la population. C'est ...le baby-boom d'après-guerre jusqu'en 1970, atteignant des sommets de 1958 à 1965. La mise à la retraite de ces générations s'étalera de 2010 à 2035. La croissance des dépenses de pensions va quasi se stabiliser durant les années 2040 tandis que la fin des effets du baby-boom sur les dépenses est prévue vers 2060. Un "choc" prévu depuis longtemps, un long cap à passer, à assumer. La population en âge de travailler n'est quasi plus alimentée par les arrivées des générations du baby-boom depuis les années 90, tandis que sa réduction future en % de la population totale sera atténuée par l'actuelle reprise temporaire du nombre de naissances.

L'allongement de la durée de vie ne surprend personne non plus, étant un phénomène continu depuis des décennies. La présenter comme la principale cause du défi des pensions relève d'une manipulation assez récente. Il est en effet facile de faire croire que

l'allongement des carrières est une suite logique de l'allongement de la vie comme le gouvernement français l'a martelé pour faire passer sa réforme.

L'espérance de vie à la naissance augmente en moyenne d'un peu plus de 2 mois et demi par an). Mais l'espérance de vie de ceux qui ont 65 ans s'est allongée un peu moins vite : de près de 2 mois par an entre 2000 et 2010 (elle est de 17 ans et demi pour les hommes et de près de 22 ans pour les femmes en 2010 et elle augmentera de 2 ans d'ici 2030). Enfin, l'espérance de vie "sans limitations dans les gestes de la vie quotidienne ni incapacités" a augmenté entre 6 et 10 mois par an selon les définitions (enquêtes EUROSTAT). Ces évolutions ne signifient pas qu'il est possible pour chacun, surtout sans aménagements, de prolonger sa vie professionnelle et sa fonction, sans usure prématurée ni affections chroniques plus précoces ou accentuées. Cela dépend beaucoup du secteur, de la fonction et des conditions de travail, sans oublier qu'il y a de grandes disparités d'état de santé et de résistance entre individus.

Enfin, le solde migratoire (pic de 123.000 entrées moins 67.000 sorties en 2010 au sommet d'un flux d'immigration qui a doublé depuis 1998) apporte évidemment un rajeunissement tout en contribuant à la hausse des naissances, la plupart des arrivants étant en âge de procréer. Un impact qui pourrait s'atténuer à long terme s'il faut en croire les projections tablant sur un solde migratoire décroissant (de 56.000 en 2010 à 17.400 en 2030). A vrai dire, nul ne peut prévoir le rythme et la destination des migrations internationales à moyen ou long terme, ni d'ailleurs la politique d'immigration qui sera menée.

En somme, si l'évolution de la population d'âge actif est davantage prévisible que l'évolution de l'économie, au-delà de 20 ans de projection, cela devient

pensions au grand

très incertain. Par contre, la marge d'erreur est beaucoup moindre au sujet des plus de 80 ans qui vont passer de 530.000 en 2010 à un peu plus de 770.000 d'ici 20 ans (et à quelque 1.300.000 en 2060). Les besoins en services variés de soins à domicile et d'infrastructures de santé vont nécessiter de nouvelles reconversions hospitalières en lits MRS mais aussi de nouveaux investissements et une meilleure "couverture dépendance", alors que l'évolution des mentalités renforce le souhait de prolonger le plus possible son autonomie restante.

Travailler plus longtemps ou travailler moins mais tous ?

La solution la plus souvent présentée comme majeure sinon unique, surtout à droite de l'échiquier politique, serait de travailler plus longtemps et d'augmenter le taux d'activité, ce qui veut dire augmenter le volume de travailleurs disponibles, chômeurs compris, par rapport à la population en âge de travailler. On affirme généralement que l'augmentation de l'offre de travail liée à l'allongement des carrières ne causera pas d'augmentation du taux de chômage des jeunes. Premier argument souvent invoqué : les prépensionnés n'ont guère été remplacés dans le passé. Et pour cause ! Les nombreuses industries en restructuration et en difficulté dans les années 1980 ont bénéficié de dérogations à l'obligation d'embauche. Il est peu probable que les 10 ans qui viennent soient marqués par une aussi intense restructuration. Second argument : les pays nordiques connaissent des taux d'emploi plus élevés tant pour les jeunes que pour les travailleurs âgés. Drôle de démonstration scientifique, fondée sur de simples taux comparés, qui ignore l'impact des politiques de formation, d'enseignement, de soutien à la recherche et à l'innovation notamment, bien plus ambitieuses dans ces pays. Troisième raison souvent entendue : un travailleur expérimenté n'est pas remplaçable par un jeune et l'entreprise cherchera à économiser de la main d'œuvre. Un remplacement réussit souvent grâce à un investissement formatif et de toute manière, l'entreprise cherchera toujours à augmenter la productivité, la prépension lui facilite seulement un peu la tâche en évitant des licenciements secs).

Les modèles de calcul des projections, quant à eux, se basent sur l'hypothèse que l'augmentation de l'offre de travail à long terme induit une hausse compensatoire de l'emploi, de telle sorte que le chômage n'en



est pas accentué. Non que les emplois poussent comme des champignons mais l'emploi serait favorisé par la modération salariale résultant du maintien d'un chômage important entretenu par la hausse de la population active. Pourtant on sait que l'évolution des salaires en Belgique dépend de la conjoncture et des rapports de force entre syndicats et employeurs mais très peu du niveau de chômage structurel.

Pourquoi donc faire travailler plus longtemps si cela risque d'allonger les files d'attente pour les emplois ? Simplement pour ralentir la croissance des dépenses de pensions. Les travailleurs toucheront leur pension moins longtemps, sans qu'elle en soit relevée suffisamment que pour le compenser. Le rapport entre les pensions perçues et les cotisations versées sera donc réduit.

A moins que le travail soit tellement bon pour la santé qu'il permette de vivre plus longtemps ! Une hypothèse irréaliste sans modifications radicales des pratiques actuelles, mais qui serait alors peine perdue pour les économies espérées. Quoique... Et si cette politique n'était consentie qu'en échange de formes diverses de réductions du temps de travail sur la carrière pour vivre mieux et un peu plus longtemps ?... Le rêve ! Comme le montrent les pratiques observées dans certaines entreprises soucieuses de garder plus longtemps du personnel rare, dans un monde idéal, il serait possible d'allonger l'espérance de vie en prolongeant



→ geant un peu sa carrière, à condition d'adapter l'activité à l'âge et à la personne. Et nul besoin de décrire ici les multiples besoins de temps durant notre vie moderne qui plaident pour des réductions du temps de travail (RTT) sur la semaine et autres congés sur la carrière, suivant des flexibilités négociées. Parions que pour la RTT hebdomadaire, la circulation automobile, le bruit et les émissions de particules seraient réduits surtout le vendredi. Le pied pour faire la sieste avant de mieux profiter du weekend !

Rajeunir la population ?

La vision purement démographique amène parfois à prôner une politique nataliste. Mais en supposant qu'elle ait des effets en 2015, les résultats sur l'offre de main-d'œuvre qualifiée et un minimum expérimentée ne surviendront qu'à partir de 2040. D'autres proposent que l'immigration puisse apporter "du sang

L'emploi, la panacée ?

Il ne s'agirait donc pas d'élargir la main-d'œuvre disponible mais le nombre d'emplois et donc de cotisants. Si le taux d'emploi des plus de 50 ans est en Belgique un des plus bas d'Europe, celui des jeunes est aussi inférieur à la moyenne européenne (tandis que celui des 25-50 ans est par contre supérieur), celui des femmes en ETP laisse à désirer, et celui des immigrés est également trop faible. Ainsi, en termes de priorités sociales, il ne s'agit pas d'abord d'allonger les carrières, mais de fournir un accompagnement, des conseils d'orientation et des formations plus efficaces et suffisantes pour les jeunes, les moins qualifiés et ceux qui n'ont pas d'atouts suffisants ou sont relégués pour diverses raisons, d'agir à l'encontre des discriminations à l'embauche, de transformer des temps partiels en temps plein... Il est évidemment meilleur marché de faire travailler plus longtemps des personnes déjà formées et expérimentées. Mais permettre à ceux qui sont en attente de développer leur potentiel peut aussi générer plus d'emplois. Prolonger les carrières pour conserver plus longtemps les compétences, en échange de modalités de RTT qui amènent à embaucher davantage serait alors une piste pour les 10 ans qui viennent.

Mais ce qui contribuera à financer les pensions, au fond, ce n'est pas plus d'emplois, c'est la création de davantage de revenu. Et celle-ci viendra de la production de services non marchands et d'infrastructures publiques propices tant au développement de l'économie qu'au bien-être de la population comme dans la santé ou la mobilité. Elle viendra aussi de la plus haute valeur ajoutée réalisée dans l'économie marchande, de la demande qu'elle suscitera, des hauts prix de marché qu'elle génèrera, des salaires et des investissements qui s'ensuivront et feront boue de neige. Un tel surcroît de valeur économique résultera de l'ampleur et surtout de l'efficacité des politiques publiques et/ou des initiatives privées de recherche fondamentale, d'innovation dans les produits et les processus de production, d'enseignement, de formation, de recherche de marchés extérieurs. "Produire et travailler plus", relève du productivisme dépassé et de l'incantation morale aliénante, mais travailler mieux, plus intelligemment, pour obtenir plus de valeur ajoutée (sans parler ici des questions d'utilité ni de sens), suppose de s'organiser pour s'arrêter ou réduire le rythme afin d'être en mesure de produire du savoir, de le transmettre et de l'acquérir, et de donner du champ à la créativité.

La croissance à la rescousse ?

La solution, ce ne serait donc pas plus d'emplois, mais surtout plus de croissance et donc de revenus pour payer les pensions ! Le financement d'un coût collectif supplémentaire comme celui du vieillissement, peut être facilité par le fait qu'une proportion relativement petite de l'augmentation du revenu de chacun doit être mobilisée par exemple sous forme d'impôts ou de cotisations supplémentaires. Cette



neuf comme en Amérique", comme une potion magique de redynamisation. Ce rajeunissement-là est déjà en cours mais sauf à opter pour la solution de l'immigration "choisie" et donc sélective qui exploite les ressources humaines qualifiées de l'Est et du Sud, les migrations "noir-jaune-rouge" d'accueil de réfugiés et de regroupement familial, nécessiteront davantage d'investissements sociaux et éducatifs si l'on ne veut pas profiter de la "misère du Monde" par le travail au noir et la relégation des nouveaux venus en dessous de leurs potentialités. Et n'oublions pas qu'il y a encore du chemin à faire dans ce pays de cocagne pour faire en sorte que la discrimination à l'embauche des jeunes issus de l'immigration n'existe plus guère.

partie sera d'autant plus petite que la croissance du revenu national est rapide (avec 1,5% de croissance réelle, le PIB par tête hors inflation augmente de 35% en 20 ans et double en 50 ans). Celle-ci doit-elle provenir de la croissance des quantités produites (grâce à celle de la productivité et de la demande) ou de celle de la valeur marchande accordée à nos productions davantage innovantes ?

Si la technologie peut contribuer au bonheur humain (les innovations médicales, les technologies de communication,...), la croissance quantitative a son revers (épuisement des énergies non renouvelables et hausse de leur prix, nuisances à notre environnement). Sera-t-il possible d'encadrer suffisamment le capitalisme mondial, de limiter la surenchère des taux de profit, de substituer l'innovation et le bien-être à la croissance de la consommation dans les pays développés, de réduire les inégalités Nord-Sud, tout en limitant la croissance mondiale et son empreinte écologique ? Des questions difficiles qui ne doivent pas empêcher nos gouvernements de miser sur la formation et l'innovation comme facteurs de croissance du revenu à travers une stratégie de moyen terme (la montée du vieillissement sera à moitié en chemin dans 10 ans).

Réformer le financement... et la fiscalité ?

L'autre solution pour limiter l'augmentation des impôts ou cotisations de tout un chacun reviendrait à améliorer la répartition des revenus, quasi sans augmenter le poids de la fiscalité sur quelque 2/3 de la population, grâce à des réformes pour plus de justice fiscale. Cette solution consisterait à élargir l'assiette de financement de la sécurité sociale tout en accentuant la progressivité effective de l'impôt, principalement⁽²⁾ en levant le secret bancaire et en appliquant un même taux d'imposition de 30% sur tous les revenus du patrimoine financier avec une exonération équivalente à celle appliquée sur les comptes d'épargne. Il faut en finir avec toutes ces exonérations et réductions d'impôt particulières qui font en sorte que le taux d'imposition diminue en montant dans le haut de l'échelle des revenus. C'est d'ailleurs l'ensemble des dépenses fiscales et autres réductions d'impôts qui doivent être révisées et plafonnées y compris sur les 2^{ème} et 3^{ème} piliers de pensions. A ce propos, il est surtout faux de croire que la solution pour le financement et l'amélioration des pensions est de déplacer le problème. L'illusoire "démocratisation" des pensions complémentaires" augmenterait l'énorme manque à gagner fiscal et en cotisations, et empêcherait d'améliorer les pensions du 1^{er} pilier tout en livrant une partie croissante de la pension future aux turbulences et crises financières.

Pour conclure

La solution au problème des pensions est certainement multiple. L'allongement des carrières est d'abord une mesure relativement simple d'économie qui ne devrait pas être consentie sans une négociation qui

ouvre de nouveaux progrès possibles comme le développement des services aux personnes, la réduction du sous-emploi et celle des inégalités, ainsi qu'une meilleure qualité de vie. Pour transformer un défi en opportunités. Les crises financière et budgétaire et l'anticipation de crises énergétiques, climatiques et sociales, devraient amener les gouvernements à ouvrir des chantiers stratégiques de moyen terme sur la fiscalité, les politiques d'emploi, la formation continue, le mode de développement économique, la qualité de vie, les soins aux personnes âgées, l'immigration, etc. Mais avant tout, il s'agit de ne plus susciter la peur mais d'assumer la solidarité et la sécurité financière que l'on souhaite collectivement pour les retraités d'aujourd'hui comme pour ceux que nous serons dans le futur. ●

Patrick Feltese, MOC-FTU

1. suivant la dernière enquête européenne disponible EU-SILC 2009 (www.statbel.fgov.be)

2. Le chantier des réformes qu'ouvre la nécessité d'équilibrer les comptes publics pour éviter l'effet boule de neige des intérêts de la dette publique comprend aussi par exemple l'instauration d'une taxation des plus-values, de celle des revenus des grosses fortunes, d'une taxation des loyers, la révision du cadastre par les Régions, davantage de taxes environnementales voire la hausse des taxes sur la consommation, moyennant des compensations pour les bas revenus. La cotisation sociale généralisée (CSG) permettrait une affectation à la sécurité sociale tout en prélevant davantage qu'aujourd'hui sur les entreprises peu intensives en main-d'œuvre.

Equipe de rédaction :

Claudia Benedetto, Jean-Michel Charlier, Christine Steinbach, Monique Van Dieren, Stuart Wrathall

Rédactrice en chef : *Monique Van Dieren*

Mise en page : *Hassan Govahian*

Editeur responsable : *Michele Di Nanno*, 48 rue de Gembloux, 5002 - Namur
Tél : 081/73.40.86 • Fax : 081/74.28.33
Courriel : secretariat@equipespopulaires.be

Prix au n° : 1 € 50

Pour s'abonner à Contrastes et La Fourmière

(10 € par an pour 6 numéros) :

- Versez 10 € au compte BE46-7865-7139-3436 des Equipes Populaires, avec la mention : "Abonnement à Contrastes" + votre nom.



RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL, OUI, MAIS, POUR ...



Ces bébés sont aujourd'hui à l'âge de commencer à cotiser pour leur pension (ou plutôt pour celle de leurs grands parents !). Il y a près de 20 ans, les Equipes Populaires lançaient une grande campagne de sensibilisation sur la réduction du temps de travail : "Travailler moins pour travailler tous et vivre mieux".

Une campagne dont les revendications sont toujours bien d'actualité, et qui vont à contre-courant du discours ambiant cher à Sarkozy et autres néo-libéraux européens : "Travailler plus (longtemps) pour gagner plus"...

SOMMAIRE

- 3 **LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT :**
Assurer une pension suffisante pour vivre décemment est un défi pour les générations futures de notre Europe vieillissante. C'est dans ce contexte que prend place la réflexion autour de l'allongement des carrières et du financement des retraites.
- 6 **LES PENSIONS EN CHANTIER :**
En avril 2010, le Livre vert des pensions a été publié suite aux discussions qui ont eu lieu à la Conférence nationale des pensions. De quoi parle-t-il ? Où en sommes-nous aujourd'hui ?
- 8 **INTERVIEW :**
Giuseppe Pagano professeur à l'Université de Mons : Une question sérieuse mais pas alarmante
- 12 **MA PENSION EN QUESTION :**
Petit tour d'horizon sur la façon dont les pensions sont perçues chez nous et comment on s'y prépare.
- 16 **LE FINANCEMENT DES PENSIONS AU GRAND ANGLE DE VUE :**
La solution au problème du financement ne viendra pas seulement de l'allongement de la carrière. Le débat mérite d'être élargi.